



Saint-Justin, le 22 novembre 2024

**Première en France : la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac (CCLA) dévoile néela, son projet collectif d'autoconsommation à partir d'énergie solaire, à destination des particuliers, collectivités et entreprises sur l'ensemble de son territoire**

Ce projet ambitieux réunit un collectif de partenaires publics et privés (CCLA, Enerlandes, Terra Energies, Incidences et TotalEnergies) pour ancrer le photovoltaïque comme pilier de l'attractivité et du développement durable de la CCLA.

*« Nous sommes pleinement engagés dans la conduite de ce projet innovant, avec l'ambition de créer un modèle de production et d'autoconsommation local, exemplaire et inspirant. À travers néela, nous accélérons la mise en œuvre de la transition énergétique pour l'ensemble des parties prenantes de notre territoire. »*

Philippe Latry, Président de la CCLA et Maire de St-Justin



**Lancement du projet énergétique communautaire néela : garantir à l'ensemble des citoyens, collectivités et entreprises, une énergie locale, renouvelable et compétitive**

Avec de gauche à droite : Dominique Coutière (Vice-Président du Conseil Départemental des Landes), Eric Gorman (Directeur SEML Enerlandes), Mathieu Davril (Directeur général de Terra Energies), Philippe Latry (Président de la CCLA), Jean-Emeric Lemasson (Directeur agence Nouvelle-Aquitaine TotalEnergies Renouvelables France), David Augeix (Président & fondateur Incidences) et Guillaume Riou, Vice-Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine)

## **Autoconsommation collective : une énergie locale ouverte à tous**

La généralisation de l'autoconsommation collective à l'échelle de son territoire constitue une nouvelle étape clé dans la dynamique énergétique engagée par la CCLA.

Le projet s'appuie sur 5 nouvelles centrales solaires en développement, pour une capacité cumulée de près de 120 MWc sur les communes de Cachen, Saint-Justin & Vieille-Soubiran, Herré, Saint-Gor et Baudignan. Une partie de leur production couvrira les besoins locaux des citoyens, des collectivités et des entreprises. 5 boucles de distribution seront nécessaires pour couvrir les 27 communes.

Dès la mise en service des centrales, les particuliers pourront, sans changer de fournisseur, souscrire à une offre d'électricité locale à un tarif compétitif, garanti sur une longue durée permettant ainsi de réaliser une économie sur leur facture énergétique. Pour les entreprises locales, elles pourront faire le choix d'adhérer à la démarche d'autoconsommation collective ou souscrire des contrats de gré-à-gré ou PPA (Power Purchase Agreements) pour sécuriser leurs coûts et approvisionnements énergétiques sur le long terme.

## **Les énergies renouvelable, moteur de croissance pour un territoire attractif et durable**

Au-delà des économies réalisées par les foyers, ce projet d'autoconsommation collective constitue un levier important pour l'attractivité du territoire. Pour les collectivités, l'intérêt est double. D'une part, elles bénéficieront des boucles autoconsommation pour leurs propres besoins ; d'autre part, elles bénéficieront des retombées locatives issues de l'exploitation des centrales solaires.

53 % des loyers des terrains sont reversés aux communes accueillant les projets. Les 47 % restants reviendront à la CCLA pour répondre à ses propres besoins et soutenir des projets communaux et communautaires profitant à l'ensemble des communes de son territoire. En outre, la CCLA se positionne comme un territoire de référence, capable d'attirer de nouvelles entreprises soucieuses de s'implanter dans un environnement à la fois compétitif et durable.

Cette démarche exemplaire, accompagnée par des partenariats solides avec la région et le département, garantit des retombées économiques locales et un modèle collaboratif bénéfique à l'ensemble du territoire.

## **La CCLA : pionnière du solaire, modèle de la transition énergétique en Nouvelle-Aquitaine**

La Communauté de Communes des Landes d'Armagnac (CCLA) regroupe 27 communes et 11 230 habitants. Dès sa création en 2013, suite à la fusion des Communautés de Communes du Gabardan et du Pays de Roquefort, la CCLA s'est engagée dans une politique énergie-climat ambitieuse.

Territoire à Énergie Positive (TEPOS) et pionnière du solaire, la CCLA œuvre activement pour l'autonomie énergétique de ses 27 communes, en développant des projets solaires d'envergure, telle que la centrale solaire du Gabardan, pionnière à sa conception dès 2009.

--

### **INFOS CLÉS**

- **Une démarche d'autoconsommation collective sur 27 communes**
- **5 centrales solaires sur foncier public communal**
- **Près de 120 MW de puissance cumulée**
- **Une production annuelle équivalente à la consommation d'environ 26 000 foyers (Enedis)**
- **0,2% du territoire dédié à ce projet**
- **Mise en service prévisionnelle : 2028**

### **À propos de néela**

*néela est un projet collectif d'autoconsommation à partir du solaire, porté par la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac (CCLA). Ce projet s'appuie sur le développement de projets photovoltaïques implantés sur des terrains appartenant à des entités publiques. Il réunit un collectif de partenaires publics et privés (Enerlandes, Terra Energies, Incidences, TotalEnergies Renouvelables).*